

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....¹⁷⁵/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/013/AN
DU 10 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

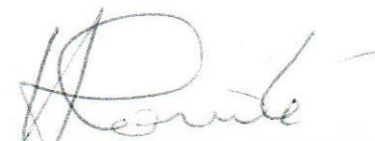
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/013/AN du 10 juin 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord-cadre de Coopération entre la République de Guinée et la République Bolivarienne du Venezuela.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 JUIN 2016


Prof. ALPHA CONDE